



Direction Générale

Compte-rendu du CTSCR du 4 juin 2020



L'essentiel du Comité Technique, présidé par le Directeur Général Adjoint (DGA), a porté sur le plan de reprise d'activité (PRA) à la direction générale.

En ouverture, le DGA a indiqué que la tenue de ce CTSCR s'inscrit dans le plan de reprise d'activité de la Douane en général, et de la direction générale en particulier.

Un retour d'expérience devra être fait sur la situation actuelle au sein de notre administration et des différents services et directions. Il prendra certainement la forme d'un ou plusieurs groupes de travail.

1/ Le plan de reprise d'activité à la direction générale

- Suite aux annonces du 11 mai, le PRA a posé le principe d'un retour progressif d'activité de tous les agents dans le respect des conditions de santé, de sécurité et de contraintes matérielles du bâtiment. L'objectif annoncé est le retour de tous les agents lorsque les conditions sont respectées et les contraintes exogènes levées. Pour la semaine 23 (2 au 5 juin) environ 180 personnes sont recensées comme présente à la DG (28 % de l'effectif).
- Le maître mot posé par le DGA est PRAGMATISME, et c'est le message qui a été passé auprès des différents chefs de service en fonction des situations des bureaux et des personnes. Il convient aux chefs de service de prioriser les dossiers et de définir ceux qui nécessitent éventuellement une présence d'agent. Un mixte présentiel et télétravail, ainsi qu'une souplesse de fonctionnement doivent être de mise. L'UNSA et la CGC appellent à la vigilance de chacun sur ses conditions de reprise.
- Il n'y a pas à cette date d'objectifs chiffrés pour le retour en présentiel. Même si le déconfinement entre dans sa deuxième phase, l'UNSA et la CGC ont rappelé que les mesures de protection et les contraintes exogènes demeurent (écoles et structures de garde d'enfant, réseaux de transport en commun).
- Les horaires doivent être adaptés pour les agents qui font l'effort d'être présents sur leur lieu de travail tout ou partie de la semaine. Ils ne doivent pas être pénalisés. Les badgeuses demeurent neutralisées pour l'ensemble du mois de juin.

- L'UNSA a interrogé l'administration sur la situation des télétravailleurs ne disposant toujours pas de matériel. Une commande de 300 PC portables supplémentaire était attendue pour la mi-juin, vraisemblablement elle n'arrivera qu'après l'été. L'UNSA a rappelé que cette situation de télétravail sans matériel n'est pas du fait des agents concernés et qu'ils ne doivent pas se trouver pénalisés ou contraints à une reprise en présentiel précipitée pour ce fait.

2/ aspects matériels et bâtiment

- une cartographie générale du bâtiment et un mesurage des pièces a été effectué durant le confinement. Les points à risques identifiés ont été communiqués aux chefs de bureaux concernés afin de permettre un retour plus massif d'agents. Un recensement des postes de travail à déplacer a été réalisé.
- Une vingtaine de plexiglas ont déjà été posés sur des points identifiés. Des commandes complémentaires ont été effectuées. Si des agents estiment nécessaire la présence de cet élément, en plus d'une distance minimale respectée, ils doivent se manifester afin d'en bénéficier.
- Le SG a disposé du gel hydroalcoolique dans les parties communes. Une intervention sur le circuit de ventilation a été effectué afin de forcer le renouvellement de l'air et d'éviter la ventilation en circuit fermé. Les travaux visant au doublement des places du garage à vélo seront réalisés cet été. L'étude est engagée pour y ajouter un espace dédié aux trottinettes et un accès à des prises électriques pour les VAE. Compte tenu de la montée en charge de l'utilisation de ses modes de transports, l'UNSA a indiqué que la capacité d'accueil devra être augmentée de nouveau et rapidement.
- Restauration assurée par l'AGRAF, le système actuel de repas froid avec réservation préalable est maintenu pour l'instant sur le site des Allées. La mise à disposition de plats chauds à emporter devrait être proposée prochainement.

3/ Point télétravail

- Le bureau RH4 a diffusé en début de semaine des documents permettant de régulariser et de contractualiser le télétravail mis en place lors du confinement. Ces éléments ne valent que pour la période de crise sanitaire. La mise en application du décret du 05/05/2020 relatif aux nouvelles modalités du télétravail dans la fonction publique est encore en phase préparatoire.
- L'UNSA et la CGC, ainsi que les autres organisations, ont demandé qu'un retour d'expérience spécifique à la direction générale soit effectué et non pas noyé dans les données du ministère. Il est important de prendre en compte les spécificités des métiers et la part plus importante que dans d'autres directions d'agents qui sont susceptibles de recourir au télétravail post-covid.

4/ Point SARC

- Depuis le 11 mai, 11 agents sont présents quotidiennement au SARC. Une rotation a été mise en place pour gérer la venue des agents demandeurs. 18 ordinateurs

portables ont été configurés et distribués pour permettre un télétravail partiel des activités du service. Un retour d'expérience sur la mise en place du télétravail a été demandé et sera effectué. Concernant la prime exceptionnelle, plusieurs agents sont concernés compte tenu de la surcharge d'activité qui leur a été demandée durant cette période de crise. L'encadrement doit faire remonter ses propositions d'ici le 10/06. Les agents concernés sont invités à se manifester rapidement auprès de leur hiérarchie si aucune démarche n'a encore été entreprise.

5/ Divers

- Présentation de la mission SPID par M. Boillot (administrateur civil). L'UNSA et la CGC veilleront à ce que cette nouvelle structure ne constitue pas une couche supplémentaire au « mille-feuille administratif » et qu'elle conserve un caractère douanier dans ses missions et sa composition.
- Congés d'été. Le DGA a indiqué que la prise des congés pour la période estivale devra se traiter de manière normale, sans autre restriction particulière que la vie habituelle du service.
- E-temptation. Un travail de régularisation a été effectué par les secrétariats, cependant chaque agents est appelé à vérifier que son solde d'heure correspond bien à celui généré lors de son dernier jour de présence (le 13 ou 15/03 le plus souvent).

N'hésitez pas à nous signaler toute difficulté relative à votre situation.

Vos représentants UNSA-Douanes /CGC Douanes

Frida LOURI et Thibaud MALIN